

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danielle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Sébastien BRIAND à Nathalie BULEUX, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Hélène FAVRE BONVIN à Jean-Michel DELOCHE, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Gérard FOURNIER-BIDOZ

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Pascale MEROTTO

[DEL2025-006 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CONTIGÛ A L'ALPAGE ECOLE](#)

Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017/030 du 14/03/2027 relatif à l'acquisition d'une propriété pastorale sur le massif de Sulens dans le cadre du projet d'Alpage école ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020/101 du 24 novembre 2020 relative à la définition de l'intérêt communautaire au titre de l'aménagement de l'espace ;

Vu l'avis du Bureau du 21 janvier 2025 ;

La CCVT est propriétaire depuis 2017 de l'alpage de Grand Montagne situé sur la Montagne de Sulens, propriété de 63 ha, sise sur les communes de Serraval, Les Clefs et Le Bouchet-Mont-Charvin, qui a accueilli le projet d'Alpage école.

Le Lycée agricole public de Contamine-sur-Arve, gestionnaire de l'alpage, envisage de poursuivre le développement du projet en accueillant d'ici quelques années un troupeau caprin, complémentaire au troupeau bovin présent chaque été depuis 2018.

Les propriétaires d'une parcelle pastorale attenante à l'Alpage-école souhaitent, dans le cadre d'une succession, vendre à la CCVT la parcelle de terrain sise au lieudit « Tincove » à Serraval, cadastrée section A sous le n° 501 d'une surface de 1 710 m².

Cette parcelle est également traversée par le sentier d'accès au Sulens.

Le prix de vente serait 0.20 €/m² soit un montant total de 342 € net de taxes. Les frais notariés seront à charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain sise au lieudit « Tincove » à Serraval, cadastrée section A sous le n° 501 d'une surface de 1 710 m², pour un montant de 342 € ;
- **PRÉCISE** que les frais afférents au transfert de propriété (frais notariés) seront pris en charge par la Communauté de communes ;
- **DÉSIGNE** l'étude notariale de Talinum pour accomplir les différentes formalités nécessaires à cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure d'acquisition, à signer l'acte notarié à intervenir à cet effet ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Pascale MEROTTO



Délibération transmise en Préfecture le 7 février 2025

Publiée le 7 février 2025